

Rédaction

Nom	Fonction	Signature

Vérification

Nom	Fonction	Signature

Approbation

Nom	Fonction	Signature

Historique

Version	Date	Suivi des modifications

Sommaire

Rédaction	1
Vérification	1
Approbation	1
Historique	1
1. Objet	3
2. Documents de référence	3
3. Champ d'application et responsabilités	3
4. Présentation succincte du CRD	3
5. Synoptiques des déchets du CRD	4
6. Gestion des déchets conventionnels	5
6.1. Déchets solides	5
6.2. Déchets liquides	6
7. Gestion des déchets contaminés	6
7.1. Déchets contaminés par des radionucléides de période < 100 jours	7
7.2. Déchets solides contaminés par des radionucléides de période > 100 jours	7
7.2.1. Déchets solides compactables en plastique souple	7
7.2.2. Déchets solides compactables fermentescibles	8
7.2.3. Déchets solides non compactables	8
7.2.4. Résines usagées sèches	9
7.3. Déchets liquides contaminés par des radionucléides de période > 100 jours	9
7.4. Effluents gazeux radioactifs	9
8. Bilan annuel des déchets produits contaminés	10
9. Annexes	11
9.1. Glossaire	11
9.2. Etiquetage de tri cellulosique/non-cellulosique	11
9.3. Exemples de registres de sortie des déchets	12
9.4. Exemple de registre d'entreposage des déchets	13
9.5. Etiquetage des sacs	13

1. Objet

Le présent document décrit la gestion des déchets et effluents générés par les activités du CRD. Il permet une identification facile, un stockage adapté et une évacuation périodique de tous les déchets.

2. Documents de référence

- A. Registre d'exploitation du CRD
- B. Guide N°18 de l'ASN : Elimination des effluents et des déchets contaminés par des radionucléides produits dans les installations autorisées au titre du Code de la Santé Publique.
- C. Directive déchets radioactifs
- D. Spécifications ANDRA pour la prise en charge des déchets TFA
- E. Spécifications ANDRA pour la prise en charge des déchets radioactifs hors secteur électronucléaire
- F. Plan de zonage déchets du CRD

3. Champ d'application et responsabilités

Le plan de gestion des effluents et des déchets du CRD est établi sous la responsabilité du Chef d'Installation et en accord avec le CRP de l'établissement.

Il est applicable à l'ensemble du personnel intervenant dans le CRD.

Le personnel d'exploitation Orano Med du CRD est responsable de la mise à jour de ce document ainsi que de sa bonne application.

L'Exploitant producteur de déchets reste responsable de ses déchets contaminés depuis leur lieu de production jusqu'à leur prise en charge finale par l'ANDRA.

4. Présentation succincte du CRD

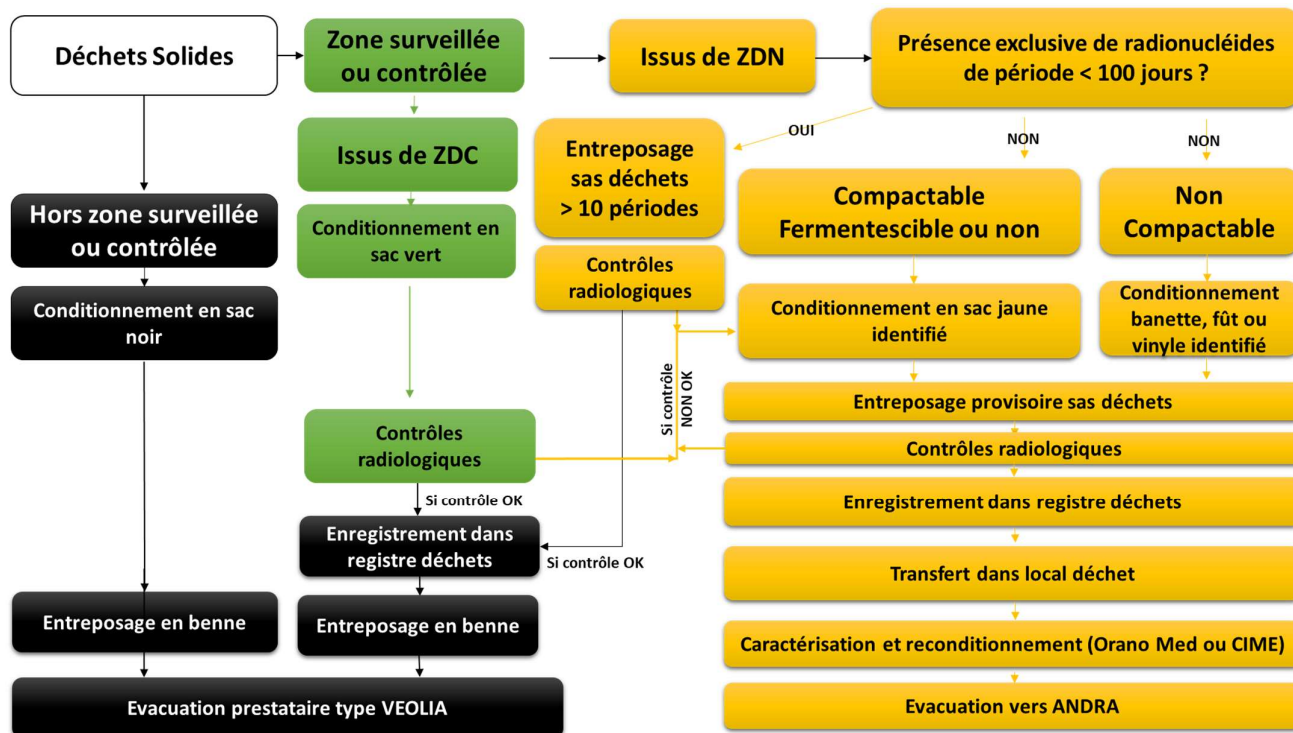
Le CRD est un laboratoire de recherche en radiochimie autorisé au titre du Code de la Santé Publique. Il est situé sur le périmètre Orano Med du Site Industriel de Bessines d'Orano Mining. Les radionucléides manipulés dans ce laboratoire appartiennent très majoritairement à la chaîne du ²³²Th, dans des quantités inférieures à celles nécessitant un classement en INB.

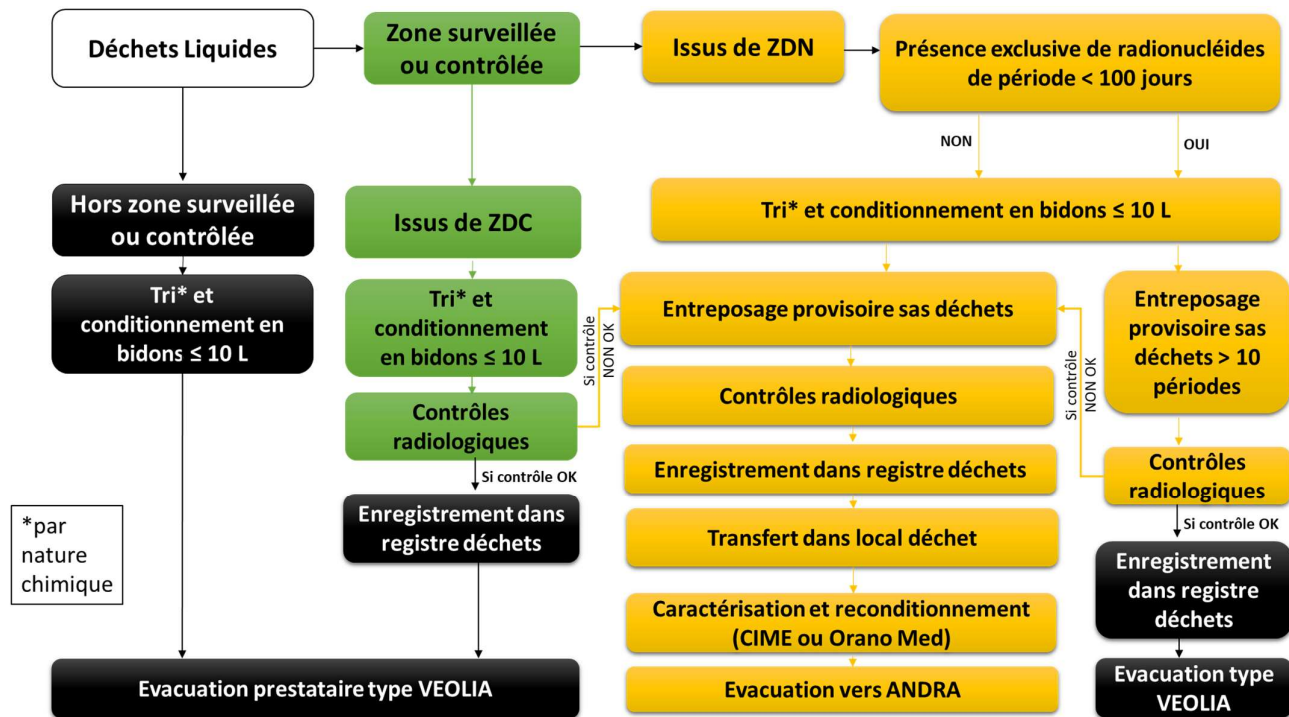
La gestion de ses effluents relève donc du document [B].

Le CRD est un bâtiment de plein pied d'environ 120 m² complété par un conteneur déchets extérieur d'environ 12 m². Il comprend une zone contrôlée constituée d'un laboratoire dit chaud, une salle d'analyse et un sas temporaire déchet et une zone non réglementée composée d'un laboratoire froid, un local de stockage et un vestiaire.

Le laboratoire chaud est constitué d'un ensemble de paillasse et de plusieurs postes de travail sous confinement dynamique (isolateurs blindés, boîtes à gants, sorbonne). Les zones chaudes et froides du bâtiment sont ventilées de manière indépendante et indépendamment de la ventilation du procédé.

5. Synoptiques des déchets du CRD





6. Gestion des déchets conventionnels

6.1. Déchets solides

Ce sont des déchets solides qui ne sont pas marqués radiologiquement. Il peut s'agir de consommables de laboratoire issus de la préparation de réactifs ou de simulations de procédé non radioactives (gants, papier absorbants, cônes de pipettes, flacons, piluliers, accessoires de chromatographie...), de contenants (cartons et emballages plastiques vides, bouteilles de réactifs vide...) ou de déchets technologiques (équipements défectueux, lingettes de ménage...).

Ils sont générés en ZDC, que ces ZDC soient en zone contrôlée/surveillée (laboratoire chaud, salle d'analyse et sas temporaires déchets, vestiaire jusqu'au saut de zone) ou non (vestiaire jusqu'au saut de zone, salle de stockage et laboratoire inactif).

Lorsque ces déchets sont issus de zone contrôlée/surveillée, une mesure de DeD et de non-contamination surfacique est effectuée par le service H3SE/RP pour garantir l'absence de contamination et autoriser la sortie de zone. Ce contrôle fait l'objet d'un enregistrement sur un registre de sortie de zone dédié. Le personnel d'exploitation procède alors à leur évacuation.

Lorsque ces déchets sont produits hors des zones surveillées ou contrôlées ils sont évacués dans le cadre de l'entretien général de l'installation.

Les déchets solides conventionnels sont conditionnés en sacs noirs ou directement en benne dédiée (papier et carton). Leur tri et leur collecte sont effectués selon les critères définis par la société en charge de leur reprise et de leur traitement type VEOLIA. Différentes bennes (papier, carton, autres DIB) sont disponibles à cet effet sur le périmètre Orano Med à l'extérieur du CRD.

Les éventuels déchets solides de type DID ou inertes feront l'objet d'un conditionnement et d'un traitement au cas par cas au vu de leur faible occurrence. Ils pourront notamment être entreposés temporairement sur les aires mutualisées du Site ou dans le local stockage du CRD en fonction de leur taille et en attente de leur enlèvement.

Le traitement des filtres charbon et THE lors de leur remplacement est abordé avec celle des effluents gazeux radioactifs au 7.4.

*au sens du zonage radiologique.

6.2. Déchets liquides

Ce sont les déchets liquides non marqués radiologiquement. Il peut s'agir de réactifs ou solutions périmées (acides et bases, solutions aqueuses salines) ou détergents issus de ménages.

Ils sont générés soit en ZDC (laboratoire chaud, salle d'analyse et sas temporaires déchets, vestiaire jusqu'au saut de zone) soit en dehors des zones réglementées (vestiaire jusqu'au saut de zone, salle de stockage et laboratoire inactif).

Leur tri est effectué selon les critères définis par la société en charge de leur reprise et de leur traitement type VEOLIA. Par exemple :

- Déchets liquides chlorhydriques
- Déchets liquides nitriques
- Déchets liquides bases et salins
- Déchets liquides organiques

De manière analogue aux déchets solides, tout déchet liquide généré en ZDC fera l'objet d'un contrôle de non-contamination du contenant et de DeD avant sa sortie de zone, ainsi qu'un enregistrement dans un registre de sortie de zone dédié.

Les déchets liquides conventionnels sont conditionnés en bidons ≤ 10 L et peuvent être entreposés sur les aires mutualisées du Site en attente de leur enlèvement.

7. Gestion des déchets contaminés

Tout déchet issu de ZDN est considéré comme radioactif. Les déchets générés par les activités du CRD peuvent être marqués par du Ra-228, du Th-230, du Th-229, de l'Ac-227 ou du Pb-203 ainsi que tout ou partie de leurs descendants respectifs. La très grande majorité des radionucléides appartiendra toutefois à la chaîne du Th-232 (Ra-228 et descendants). Ces déchets sont de différentes natures :

- Déchets solides compactables
- Déchets solides non-compactables, fermentescibles ou non
- Résines usagées sèches
- Déchets liquides contaminés
- Effluents gazeux radioactifs

Quelle que soit sa catégorie, tout déchet solide ou liquide contaminé fait l'objet d'un contrôle radiologique par le service H3SE/RP pour autoriser sa sortie de zone surveillée/contrôlée. Ce contrôle est réalisé avant le transfert des déchets vers leur lieu d'entreposage ou leur évacuation et fait l'objet d'un enregistrement sur un registre de sortie de zone dédié.

Si le contrôle est conforme alors le personnel d'exploitation procède au transfert du déchet vers le conteneur déchets extérieur dédié, à l'exception des déchets gérés par décroissance, pour entreposage en attente de caractérisation, conditionnement ou évacuation vers la filière adaptée ou en attente. Il est à cette occasion enregistré sur un registre d'entreposage dédié.

Les déchets faisant l'objet d'un entreposage dans le conteneur déchets extérieur dédié sont en attente de leur évacuation vers une filière adaptée (ANDRA) et pourront faire l'objet à ce titre d'une caractérisation et d'un reconditionnement au CIME selon les prescriptions du dossier d'acceptation ANDRA.

7.1. Déchets contaminés par des radionucléides de période < 100 jours

Les déchets solides et liquides qui contiennent exclusivement des radionucléides de période inférieure à 100 jours (cas des manipulations impliquant uniquement le Pb-203 par exemple) sont collectés séparément lorsque cela est possible. Des dispositions sont alors prises pour éviter tout transfert de contamination de ces déchets par des radionucléides de période plus longue, notamment leur collecte dans une poubelle qui leur est exclusivement dédiée.

Les déchets gérés par décroissance sont conservés dans le sas déchets temporaire pour une durée d'au moins 10 fois la période radioactive la plus longue en présence dans le déchet. Une zone identifiée leur est réservée dans le sas déchet temporaire.

Ils font ensuite l'objet d'une mesure de débit d'équivalent de dose du déchet permettant la détection des émetteurs de rayons X de faibles énergies, qui doit rester inférieure ou égale au bruit de fond pour autoriser l'enregistrement et l'évacuation du déchet vers une filière type VEOLIA. Le trisecteur de l'étiquette est alors recouvert.

Si le résultat est supérieur au bruit de fond le déchet est conservé.

7.2. Déchets solides contaminés par des radionucléides de période > 100 jours

7.2.1. Déchets solides compactables en plastique souple

Il s'agit de déchets technologiques de laboratoire générés lors du travail en ZDN tels que gants, petits objets en plastique dur mais inférieurs à 10 cm et d'épaisseur maximum 5 mm, flacons et piluliers (vides et ouverts), tubulures et sachets en plastique souple, chiffons absorbants non cellulosique, cônes de pipette, vinyle, accessoires de chromatographie, etc...

Ils sont conditionnés dans des contenants dédiés (sacs souples et transparents) à proximité immédiate ou à l'intérieur des postes de travail classés en ZDN. Une fois remplis ces sacs de déchets sont fermés et datés puis stockés temporairement dans le sas temporaire déchets du CRD à l'intérieur d'un sac jaune de plus grosse capacité. Une fois plein ce dernier est fermé, daté et identifié par nature (compactable plastique souple) et origine.

Les sacs devront être remplis seulement au $\frac{3}{4}$ pour avoir la possibilité de les fermer de façon étanche et avec le moins d'air possible. Dans le cas d'altération de la surface du sac (trou ou déchirure), un reconditionnement dans un sac neuf devra être réalisé.

Les déchets interdits dans les déchets compactables sont :

- Déchets poinçonnant ou coupant
- Déchets non compactables (plastiques rigides, métal...)
- Déchets liquides
- Déchets solides humides

Ces sacs pourront être regroupés en GRVS ou en bannettes à l'intérieur du conteneur déchets.

7.2.2. Déchets solides compactables fermentescibles

Il s'agit de déchets technologiques de laboratoire générés lors du travail en ZDN tel que papiers absorbants, surchaussures et blouses jetables, frottis, filtres THE, etc...

L'utilisation d'objets contenant de la cellulose sera limitée au strict nécessaire. La matière cellulosique restante sera triée à la source et collectée dans des contenants dédiés (sacs souples et transparents) à proximité immédiate ou à l'intérieur des postes de travail classés en ZDN.

Le traitement de ces déchets est similaire en tout point à celui des déchets compactables non fermentescibles. Ils sont différenciés des déchets compactables plastique souple, également conditionnés en sacs jaunes, par leurs étiquettes (cf 9.2).

7.2.3. Déchets solides non compactables

Ce type de déchets comprend les gaines et pièces métalliques ou en plastique dur, les câbles, chaussures de sécurité, cartouches APVR, structures métalliques des filtres THE... Ils sont générés lors d'opérations de maintenance ou lors du travail de laboratoire en ZDN.

Les déchets de laboratoire en verre et en céramique sont des déchets inertes et font partie de cette catégorie de déchets.

Ils sont conditionnés en fût, bannette, sac souple et/ou vinylés selon la taille et la nature de déchet. Une fois conditionnés les déchets sont datés et identifiés par nature et origine puis stockés temporairement en bannettes ou sur étagère dans le local déchets du CRD.

L'entreposage dans le conteneur déchets après contrôle peut prendre la forme de bannette, casier grillagé ou fût.

7.2.4. Résines usagées sèches

Il s'agit de résines d'échange ionique et chélatantes utilisées dans le procédé de production du Pb-212. Les résines et/ou leur contenants sont séparées de l'ensemble des autres déchets radiologiques. Elles présentent en général une contamination résiduelle en fin d'utilisation de par leur dégradation radiolytique au cours du procédé.

Leur élimination du CRD se fait après les avoir séchées et reconditionnées dans les ZDN.

Elles sont entreposées dans le sas temporaire déchets (bannette, sac ou fût) puis transportées après contrôle vers le conteneur déchets pour entreposage en fût.

7.3. Déchets liquides contaminés par des radionucléides de période > 100 jours

Il s'agit de réactifs ou solutions d'élution (acides et bases majoritairement aqueux, solutions salines, dilution d'échantillons) contenant ou ayant contenu de la radioactivité dans le cadre des essais de R&D ou de leur suivi analytique. Ils sont collectés aux postes de travail du laboratoire chaud (isolateurs, BaG, paillasse, sorbonne) et dans la salle d'analyse.

Ils sont collectés puis entreposés dans le sas déchets temporaire en attente du contrôle radiologique de leur contenant, avant leur transfert vers le conteneur déchets extérieur.

Des opérations de reconditionnement (regroupement de bidons dans des bidons de plus grande capacité) pourront avoir lieu dans le sas déchets temporaire ou le conteneur déchets. Des contrôles radiologiques par le service H3SE/RP pour garantir l'absence de contamination suivent chacune de ces opérations de regroupement. Ce contrôle fait l'objet d'un enregistrement sur un registre d'entreposage dédié.

7.4. Effluents gazeux radioactifs

Les radioéléments manipulés au CRD appartiennent majoritairement à la chaîne du Th-232 et contiennent notamment le Rn-220, seul élément gazeux de la chaîne de décroissance, qui est émis de manière quasi-continue pendant les manipulations de sources non scellées du fait de sa courte période (56 secondes). Les descendants du Rn-220 n'ont que des périodes inférieures à 100 jours.

L'ensemble des postes de travail est placé sous confinement dynamique, et les flux d'air sont dirigés par le système de ventilation vers l'extérieur du bâtiment. Le point de rejet est situé en façade Est du bâtiment.

Une double filtration THE est présente entre les points d'émission et la sortie de ces effluents gazeux, l'une d'entre elle étant située au plus près des postes de travail (isolateur, BaG). Des filtres

à charbon sont ajoutés sur les lignes d'extraction procédé au plus près des postes de travail, qui ont pour but spécifique de capter le radon émis et par voie de conséquence ses descendants à vie courte qui en seraient issus.

Les dispositions prises à la conception de l'installation CRD (murs en béton, filtration THE, filtration charbon) permettent de limiter son impact sur son environnement.

Pour autant, des mesures de débit équivalent de dose et d'EAPv des descendants à vie courte du Rn-220 sont mises en place à proximité du bâtiment et disposées de manière appropriée en fonction du vent dominant. Leurs résultats seront comparés aux valeurs de référence du Site Orano Mining de Bessines afin de confirmer l'absence d'impact des rejets gazeux du CRD sur son environnement. Ces mesures concerneront aussi le Rn-222 issu du Ra-226 potentiellement présent en moindre quantité du fait des activités du CRD et de l'environnement naturel.

Les valeurs de référence extraites de l'étude d'impact de l'installation LMT voisine sont les suivantes :

Lieux	Débit d'équivalent de dose gamma (nSv/h)	EAP (nJ/m ³)	
		Radon 222	Radon 220
SIB	150-350	85-685	8-52
Environnement proche du SIB	90-220	55-217	6-17
Milieu naturel, hors zone d'influence du SIB	130-180	30-201	5-15

Tableau 10 : Débits d'équivalent de dose et EAP mesurés en 2007-2008 sur le SIB et dans son environnement

8. Bilan annuel des déchets produits contaminés

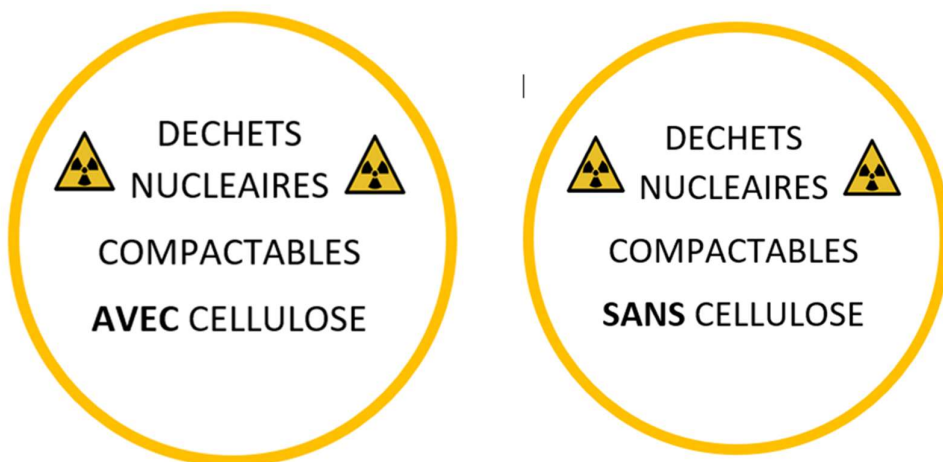
Un bilan des déchets contaminés produits sera transmis annuellement à l'ANDRA.

9. Annexes

9.1. Glossaire

ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
APVR	Appareil de Protection des Voies Respiratoires
ASN	Autorité de Sureté Nucléaire
BaG	Boîte à Gants
CIME	Centre d'Innovation en Métallurgie Extractive
CRD	Centre de Recherche et de Développement
CRP	Conseiller en RadioProtection
DeD	Débit équivalent de Dose
DIB	Déchet Industriel Banal
DID	Déchet Industriel Dangereux
EAPv	Energie Alpha Potentielle Volumique
GRVS	Grand Récipient Vrac Souple
H3SE	Hygiène, Santé, Sécurité, Sûreté et Environnement
INB	Installation Nucléaire de Base
LMT	Laboratoire Maurice Tubiana
R&D	Recherche et Développement
RP	RadioProtection
SIB	Site Industriel de Bessines
THE	Très Haute Efficacité
ZDC	Zone à Déchets Conventionnels
ZDN	Zone à Déchets Nucléaires

9.2. Etiquetage de tri cellulosique/non-cellulosique



9.3. Exemples de registres de sortie des déchets

DIB		CRD - Registre de sortie des déchets conventionnels					
Références	Nature	Contrôles radiologiques d'évaluation de la contamination surfacique et du débit d'équivalent de dose par le radioprotectionniste	Accord de sortie du CRD Radioprotectionniste		Sortie du vestiaire (local 1) et entreposage dans la bannette dédiée		
			Date	Visa	Date	N° géobox	Visa
CRD/DIB/ ____/____	<input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Solide	Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h): A 1m: Au contact:					
CRD/DIB/ ____/____	<input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Solide	Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h): A 1m: Au contact:					
CRD/DIB/ ____/____	<input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Solide	Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h): A 1m: Au contact:					
CRD/DIB/ ____/____	<input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Solide	Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h): A 1m: Au contact:					
CRD/DIB/ ____/____	<input type="checkbox"/> Liquide <input type="checkbox"/> Solide	Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h): A 1m: Au contact:					

CRD - Registre de sortie des déchets contaminés solides du CRD (CRD/Déchets contaminés/Solides/...)							
Références :	Type de déchets	Poids Kg	Contrôles radiologiques d'évaluation de la contamination surfacique et du débit d'équivalent de dose par le radioprotectionniste	Accord de sortie du CRD Radioprotectionniste		Sortie du SAS déchets (local 6) et entreposage dans le bungalow dédié	
				Date	Visa	Date	Visa
____/____	<input type="checkbox"/> C* plastique <input type="checkbox"/> C* fermentescible <input type="checkbox"/> Non Compactable <input type="checkbox"/> Résine		Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h) A 1m: Au contact:				
____/____	<input type="checkbox"/> C* plastique <input type="checkbox"/> C* fermentescible <input type="checkbox"/> Non Compactable <input type="checkbox"/> Résine		Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h) A 1m: Au contact:				
____/____	<input type="checkbox"/> C* plastique <input type="checkbox"/> C* fermentescible <input type="checkbox"/> Non Compactable <input type="checkbox"/> Résine		Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h) A 1m: Au contact:				
____/____	<input type="checkbox"/> C* plastique <input type="checkbox"/> C* fermentescible <input type="checkbox"/> Non Compactable <input type="checkbox"/> Résine		Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h) A 1m: Au contact:				
____/____	<input type="checkbox"/> C* plastique <input type="checkbox"/> C* fermentescible <input type="checkbox"/> Non Compactable <input type="checkbox"/> Résine		Activité α surfacique (valeur max en Bq/cm²): Activité β surfacique (valeur max en Bq/cm²): DeD (µSv/h) A 1m: Au contact:				


9.4. Exemple de registre d'entreposage des déchets


CRD - Registre d'entreposage des déchets compactables fermentescibles					
Références	Sortie du CRD et entreposage dans le sac en cours de remplissage		Références des sacs ajoutés	Poids calculé (bigbag plein)	Observations
	Date	Visa		Kg	
CRD/Sac/____/n°			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		
			CRD/228Ra/____/____		


9.5. Etiquetage des sacs

CRD/Déchets conventionnels/Solides / /	
Autorisation de sortie Du CRD après accord RP	Date de début de remplissage : __ / __ / ____ Visa : Date de fin de remplissage : __ / __ / ____ Visa :
	Lieu de remplissage (n° de local) : <input type="checkbox"/> LABO CHAUD (3) <input type="checkbox"/> LABO D'ANALYSE (5)
	Commentaires :

CRD/Déchets conventionnels/Liquides / /	
Autorisation de sortie Du CRD après accord RP	Date de début de remplissage : __ / __ / ____ Visa : Date de fin de remplissage : __ / __ / ____ Visa :
	Lieu de remplissage (n° de local) : <input type="checkbox"/> LABO CHAUD (3) <input type="checkbox"/> LABO D'ANALYSE (5)
	Type de déchets : <input type="checkbox"/> Nitrique <input type="checkbox"/> Chlorhydrique <input type="checkbox"/> Bases/neutres <input type="checkbox"/> Organiques
	Commentaires :

CRD/Déchets contaminés/Solides/ /	
Peut contenir du Ra-228, du Th-230, du Th-229 et/ou de l'Ac-227 et leurs descendants	Date de début de remplissage : __ / __ / ____ Visa : Date de fin de remplissage : __ / __ / ____ Visa :
	Lieu de remplissage (n° de local) : <input type="checkbox"/> LABO CHAUD (3) <input type="checkbox"/> LABO D'ANALYSE (5) <input type="checkbox"/> SAS TEMPORAIRE DECHETS (6) <input type="checkbox"/> CONTENEUR DECHETS (EXT)
	Type de déchets : <input type="checkbox"/> COMPACTABLE PLASTIQUE SOUPLE <input type="checkbox"/> COMPACTABLE FERMENTESCIBLE <input type="checkbox"/> NON COMPACTABLE <input type="checkbox"/> RESINE USAGEE
	DeD et date de sortie du SAS déchets :

CRD/Déchets contaminés/Liquides/ /	
Peut contenir du Ra-228, du Th-230, du Th-229 et/ou de l'Ac-227 et leurs descendants	Date de début de remplissage : __ / __ / ____ Visa : Date de fin de remplissage : __ / __ / ____ Visa :
	Lieu de remplissage (n° de local) : <input type="checkbox"/> LABO CHAUD (3) <input type="checkbox"/> LABO D'ANALYSE (5) <input type="checkbox"/> SAS TEMPORAIRE DECHETS (6) <input type="checkbox"/> CONTENEUR DECHETS (EXT)
	Type de déchets : <input type="checkbox"/> Nitrique <input type="checkbox"/> Chlorhydrique <input type="checkbox"/> Bases/neutres <input type="checkbox"/> Organiques
	DeD et date de sortie du SAS déchets :

CRD/Déchets contaminés/Décroissance/ /	
Nature des radionucléides et demi-vie :	Date de début de remplissage : __/__/____ Visa : Date de fin de remplissage : __/__/____ Visa :
	Lieu de remplissage (n° de local) : <input type="checkbox"/> LABO CHAUD (3) <input type="checkbox"/> LABO D'ANALYSE (5) <input type="checkbox"/> SAS TEMPORAIRE DECHETS (6)
	Type de déchets : <input type="checkbox"/> DECROISSANCE
	Evacuation autorisée à partir de : __/__/____ Visa : (Minimum 10 périodes à compter de la date de fin de remplissage)
	DeD et date :